



AVIS D'INITIATIVE COMMUN

État des lieux pour un renforcement transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, en particulier de l'alternance

Avis traité par

Commission Economie - Emploi - Fiscalité - Finances

Avis traité le

25 avril 2023, 29 juin 2023 et 13 novembre 2023

Avis adopté par l'Assemblée plénière du 21 décembre 2023

Brupartners est composé de 7 membres effectifs et 7 membres suppléants représentant les organisations représentatives des employeurs (BECI), de 6 membres effectifs et 6 membres suppléants représentant les organisations représentatives des classes moyennes, de 2 membres effectifs et 2 membres suppléants représentant les organisations représentatives des employeurs du non-marchand (BRUXEO) et de 15 membres effectifs et 15 membres suppléants représentant les organisations représentatives des travailleurs (6 FGTB, 6 CSC, 3 CGSLB).

BRUPARTNERS

Boulevard Bischoffsheim 26 – 1000 Bruxelles

Tél : 02 205 68 68 – brupartners@brupartners.brussels – www.brupartners.brussels

Préambule

Décision conjointe de quatre Gouvernements

Les Gouvernements de la Wallonie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région bruxelloise et le Collège de la Commission communautaire française ont adopté, en avril et mai 2022, une note d'orientation quadripartite en vue d'un renforcement transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle et en particulier, de l'alternance.

Cette note d'orientation établit une méthodologie partagée et articulée en deux temps et deux approches :

- Une approche à court terme, avec un plan d'actions prioritaires, dans le but d'apporter une réponse rapide aux problématiques tant des apprenants que des opérateurs et des entreprises ;
- Une approche à moyen et long terme, démarrant par la réalisation d'un état des lieux transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, et en particulier de l'alternance.

La réalisation de cet « état des lieux » a été confiée à l'asbl Agir pour l'Enseignement (APE) entre le mois de mai et novembre 2022 sous l'égide d'un Comité de pilotage composé des représentants des ministres compétents. Le périmètre de cet état des lieux est différent entre la Wallonie et Bruxelles¹.

Sur base des constats de cet état des lieux, les 4 Gouvernements ont adopté une nouvelle note d'orientation quadripartite en février - mars 2023.

Cette note quadripartite mentionne que, sur base de cet état des lieux : « des propositions de scénarios permettant d'aboutir à une ou plusieurs visions de réformes à mener s'agissant de l'alternance, de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle dans l'espace francophones » seront élaborées. Ces propositions de scénarios comporteront des chantiers prioritaires cités dans l'état des lieux, avec pour chacun des chantiers visés une méthode de travail adaptée (périmètre des travaux, objectifs stratégiques, indicateurs de comparaison, entités fédérées impliquées, organisation et gouvernance des travaux, calendrier de travail, modalité d'implication et de concertation des différents acteurs, dont les partenaires sociaux dans le travail) [...] ».

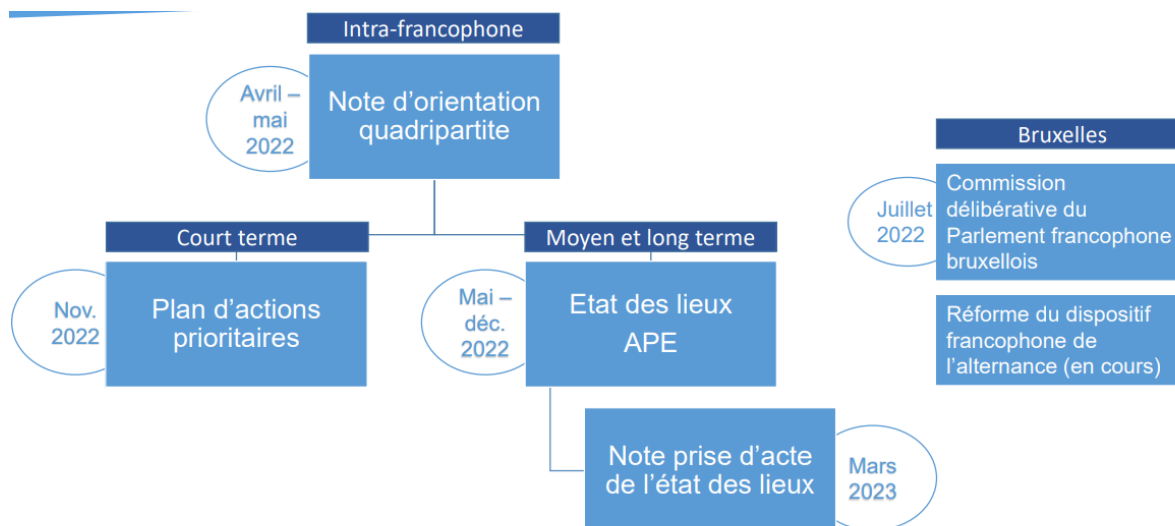
L'objectif de ces scénarios est d'alimenter « une réflexion prospective sur plusieurs sujets afin d'élaborer des propositions concrètes d'amélioration à intégrer dans les prochains programmes gouvernementaux des entités concernées »².

Dynamique bruxelloise

En parallèle, une note d'orientation : « Réforme du dispositif francophone de l'alternance en Région bruxelloise » a été adoptée le 1^{er} juin par le Collège de la Commission communautaire française. Cette réforme étant menée en « priorité partagée » avec les partenaires sociaux, Brupartners a remis une contribution au Ministre en mai 2023.

¹ Les matières formation professionnelle et enseignement qualifiant ont été exclues en ce qui concerne la Région bruxelloise. APE, État des lieux pour un renforcement transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, en particulier de l'alternance, synthèse, décembre 2022, p.11.

² IBEFE Bruxelles, Note interne : État des lieux APE, Mars 2023, p.4.



Prise en compte des réalités bruxelloises

Le 20 juillet 2023, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et celui de la Région wallonne ont conjointement adopté une note, qui propose de renouveler la convention-cadre avec l'ASBL APE afin d'élaborer les scénarios mentionnés dans la note de mars 2023. Il est important de noter que, dans la décision, les Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles indiquent que le Gouvernement bruxellois sera informé de cette décision et sera invité à continuer la collaboration. Bruxelles est donc exclue, à ce stade, de la poursuite des travaux avec l'ASBL APE.

La réalité bruxelloise est peu présente dans le rapport APE. Par ailleurs, les interlocuteurs sociaux bruxellois ne sont ni associés ni consultés quant aux décisions du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant l'enseignement qualifiant, en ce compris l'alternance.

Compte tenu de ces éléments et de l'absence de la Région bruxelloise dans le cadre du renouvellement de la mission de l'ASBL APE, **l'IBEFE Bruxelles et Brupartners** ont décidé de se réunir dans le cadre d'un Groupe de travail commun et de rédiger un avis d'initiative portant sur l'état des lieux, afin que la prise en compte des intérêts et des besoins des Bruxellois soit renforcée.

Ce projet d'avis repose sur les échanges au sein du groupe de travail, sur les notes de réunions quadripartites ainsi que sur les travaux préalablement réalisés par l'IBEFE et, avant elle, par la Commission Consultative Enseignement Formation Emploi.

Le présent avis porte sur le volet « alternance des jeunes »³ du rapport APE, et sur les spécificités bruxelloises de ce dispositif. Cependant, **l'IBEFE Bruxelles et Brupartners** se réservent la possibilité de rendre des avis complémentaires sur le dispositif de l'alternance dans son ensemble.

³ Il est question ici de la formation initiale des jeunes de 15 à 25 ans.

Avis

1. Recommandation principale : Nécessité d'une vision intra-francophone

Depuis plus de 15 ans, le développement de l'alternance et la volonté d'en faire une « filière d'excellence » se retrouvent dans les déclarations politiques des différents gouvernements francophones, tant au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Wallonie que de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire française. En dépit de cette volonté politique et des mesures prises par les différentes entités fédérées, le nombre de jeunes en alternance diminue⁴. En effet, « au cours des 10 dernières années, le nombre d'apprenants dans l'alternance pour jeunes (15-25 ans) a diminué de 1% par an en moyenne »⁵.

Le rapport APE pointe comme l'un des facteurs explicatifs de la difficulté à développer l'alternance : « L'absence de consensus sur une vision partagée, d'objectifs pour le futur de l'alternance et d'un plan d'action pour y parvenir. (...) »⁶.

Au vu des constats posés ci-avant, **l'IBEFE et Brupartners** rappellent que sans une vision partagée intra-francophone sur l'alternance, l'objectif d'une alternance d'excellence ne pourra pas être atteint. **L'IBEFE et Brupartners** insistent donc quant à l'importance que les différents Gouvernements compétents élaborent ensemble cette vision partagée.

2. Recommandations particulières

Même si une vision intra-francophone est indispensable, il est toutefois possible d'agir de manière pragmatique sur certains enjeux bruxellois évoqués par les acteurs présents lors des groupes de travail.

2.1 Privilégier les logiques de coopération et d'opportunités

2.1.1. Construction de parcours inter-opérateurs

Pour rappel, en 2021, 662 jeunes étaient inscrits dans la filière apprentissage de l'efp⁷, ce qui représente 37%⁸ des jeunes inscrits dans un dispositif bruxellois francophone d'alternance (CEFA et efp). Par nature, l'alternance est un dispositif multi-opérateurs qui inclut, en Région de Bruxelles-Capitale, les opérateurs néerlandophones.

La multiplicité des opérateurs et la concurrence sont identifiées, dans le rapport APE, comme les principaux facteurs à l'origine de plusieurs problématiques : inefficacité de l'offre et coût élevé pour les pouvoirs publics, complexité et confusion pour les acteurs, frein à la coopération entre opérateurs, inefficience dans l'utilisation des moyens publics⁹ ...

⁴ APE, État des lieux pour un renforcement transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, en particulier de l'alternance, synthèse, décembre 2022, p.5.

⁵ Ibidem.

⁶ Ibidem, p.10.

⁷ Données fournies par l'efp.

⁸ Inscrits en CEFA (2021-2022) : 1120 élèves - Données certifiées OQMT.

⁹ APE, État des lieux pour un renforcement transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, en particulier de l'alternance, synthèse, décembre 2022.

Il est important de changer la perspective vis-à-vis de cette concurrence et de l'appréhender, comme le suggère le rapport, comme une opportunité potentielle pour favoriser la construction de parcours et faciliter la transition de l'alternance vers d'autres filières (ou vice versa), ainsi que l'accès à l'enseignement supérieur ou post-secondaire, que ce soit en alternance ou non¹⁰.

Des collaborations pourraient se révéler bénéfiques concernant les dispositifs d'accompagnement des jeunes, particulièrement dans la prévention du décrochage scolaire.

Dans le passé, certaines collaborations ont été initiées entre certains CEFA et l'EFP, engendrant notamment le partage d'équipements. La disponibilité d'un équipement de pointe constitue un facteur d'attrait essentiel tant pour les élèves que pour les enseignants/formateurs, ainsi que pour les entreprises. Cette perspective est d'ailleurs soulignée dans l'avis n°24 de l'IBEFE¹¹ sur la mutualisation des équipements. Par ailleurs, en Région wallonne, les CEFA et l'IFAPME ont accès aux équipements des centres de compétences, équivalents des PFE (Pôles Formation Emploi).

L'IBEFE & Brupartners recommandent dès lors de :

- Encourager les collaborations entre opérateurs, afin d'avoir, notamment, une réflexion commune sur les bonnes pratiques en matière d'accompagnement des jeunes, plus particulièrement pour ceux en obligation scolaire ;
- Réfléchir à des mesures permettant de « fluidifier/sécuriser » les parcours d'un opérateur à l'autre, notamment par le biais de l'élaboration de filières d'études en alternance par secteurs ;
- Encourager le partage de matériel pédagogique.

2.1.2. Recherche de contrats d'apprentissage

Concernant la potentielle concurrence de périmètre évoquée, l'état des lieux apporte une nuance. En effet, certains acteurs de terrain s'accordent à dire que dans les faits, bien qu'offrant des formations portant sur les mêmes métiers et sur les mêmes territoires, les deux types d'opérateurs (CEFA et efp) ne seraient en concurrence que de manière limitée sur les publics d'apprenants¹².

La principale concurrence serait surtout présente au sein même des différentes formes d'enseignement (plein exercice vs alternance) et entre les deux opérateurs sur l'obtention de contrats en apprentissage¹³. En effet, sur 1192 élèves inscrits au 15 janvier 2021 dans un CEFA à Bruxelles, 286 n'avaient pas de contrat entre le 15 janvier et le 31 août 2021. Cela représente 23,99% des élèves inscrits dans un CEFA, soit presque un quart¹⁴.

Fin 2017, le Gouvernement bruxellois a chargé Actiris de promouvoir l'alternance auprès des employeurs de la Région. Trois « consultants alternance » ont été engagés afin d'informer les entreprises sur divers aspects tels que les types de formations disponibles, les écoles partenaires, les primes existantes et les incitants à l'embauche. Ces consultants collaborent avec les accompagnateurs des CEFA, ainsi qu'avec le SFPME et l'efp, pour recueillir des offres correspondant aux besoins en places

¹⁰ APE, État des lieux pour un renforcement transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, en particulier de l'alternance, synthèse, décembre 2022, p.25.

¹¹ IBEFE, Avis n°24, Mutualisation des équipements, Avis, 27 octobre 2023.

¹² APE, État des lieux pour un renforcement transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, en particulier de l'alternance, synthèse, décembre 2022, p.126.

¹³ Ibidem p.328.

¹⁴ [IBEFE Bruxelles, Note d'information : les CEFA à Bruxelles, octobre 2022, p.23.](#)

et améliorer le suivi de ces offres. En 2023, le nombre d'employeurs intéressés par l'alternance atteint 230, un chiffre déjà atteint en 2022.

Les statistiques¹⁵ ci-dessous détaillent le nombre d'employeurs informés sur l'alternance, le nombre d'employeurs exprimant un intérêt, et le nombre de places de stages transmises aux écoles pour les années 2018 à 2021 :

	2018	2019	2020	2021
Nombre d'employeurs informés sur l'alternance	1296	1600	1287	1012
Nombre d'employeurs intéressés	308	362	257	242
Nombre de places de stages transmises aux écoles	501	1857	744	769

Cependant, à l'heure actuelle, il n'existe pas de monitoring sur le nombre de contrats effectivement signés suite à l'intérêt potentiel d'un employeur.

La responsabilité de la recherche de stages repose aujourd'hui principalement sur l'apprenant, l'opérateur et l'entreprise formatrice. Cette recherche peut s'avérer très compliquée. Différents facteurs peuvent expliquer ces difficultés. 96% des entreprises situées dans la Région de Bruxelles-Capitale comptent en effet moins de 10 travailleurs¹⁶. Assurer un encadrement adéquat pour d'éventuels stagiaires n'est pas chose aisée pour ces PME, notamment sur le plan administratif et sur le plan de l'encadrement.

On observe que ces places sont également difficiles à trouver dans les métiers en pénurie, ce qui semble étonnant au regard des besoins de ces secteurs.

Les interlocuteurs sociaux pourraient sans aucun doute jouer là un rôle plus important afin que la responsabilité puisse être partagée entre tous les acteurs.

En outre, les membres du groupe de travail favorisent l'emploi du terme « apprentissage en entreprise »¹⁷ plutôt que « stage », car il valorise davantage l'acquisition de compétences et de connaissances durant cette période.

L'IBEFE et Brupartners constatent donc la problématique de la recherche de stages et ce malgré, les différentes initiatives prises. **L'IBEFE et Brupartners** recommandent d'investiguer cette question pour identifier les freins/difficultés éventuels. Ils recommandent également que les interlocuteurs sociaux collaborent avec les acteurs de l'alternance pour faciliter et promouvoir les stages en alternance auprès des entreprises.

L'IBEFE et Brupartners invitent à tenir compte des spécificités des PME pour lesquelles l'accueil d'un stagiaire est plus complexe et encouragent à soutenir ces entreprises, entre autres sur le plan administratif.

¹⁵ Source Actiris.

¹⁶ IBSA, chiffres clés de la Région.

¹⁷ Selon la définition donnée par l'ONEM ([ici](#)) et l'avis n° 68 du Conseil de l'Éducation et de la Formation.

L'IBEFE et Brupartners estiment important de promouvoir l'alternance auprès des secteurs en pénurie pour qui l'accueil de jeunes en formation peut constituer une réelle opportunité pour l'avenir.

2.2 Nécessité de renforcer le dialogue et les collaborations

Le rapport APE fait état que l'alternance évolue au sein d'un « écosystème complexe composé d'un grand nombre d'opérateurs et d'entités, gouverné par quatre entités fédérées appelant cependant à des constats nuancés (pas de « solution simple ») ; l'amélioration de la coopération entre entités fédérées apparaît en tout cas comme une opportunité prioritaire »¹⁸.

En effet, plusieurs acteurs publics, tels que l'Office francophone de la formation en alternance, le Conseil Zonal de l'Alternance, Actiris, etc., interviennent à différents niveaux dans le dispositif de l'alternance. Cependant, il n'existe pas de structure de gouvernance globale pour l'ensemble du dispositif.

Au niveau bruxellois, l'Office francophone de la formation en alternance maintient principalement une relation administrative avec les Centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA). En Wallonie, cette relation est administrative et opérationnelle (l'encodage des données en Wallonie est lié au financement des primes). Certains acteurs bruxellois remettent en question l'utilité de l'Office francophone de la formation en alternance sur leur territoire, et en conséquence le désinvestissent¹⁹.

À Bruxelles, les 5 CEFA sont réunis au sein d'un Conseil Zonal de l'Alternance (CZA) dont les missions sont décrites dans le Décret du 3 juillet 1991 organisant l'enseignement secondaire en alternance. Ces missions²⁰ consistent principalement :

- À coordonner la recherche de contrats et conventions auprès des entreprises de la zone ;
- En la répartition des enveloppes financières d'Actiris entre CEFA ;
- En la représentation des CZA à l'égard des autorités compétentes en matière d'emploi en Région de Bruxelles-Capitale ;
- À prendre l'initiative, s'il l'estime nécessaire, de nouer des contacts avec les représentants des partenaires sociaux actifs au sein de la zone, notamment pour ce qui concerne les contrats et conventions.

Le Conseil Zonal de l'Alternance se compose de :

- 3 représentants par CEFA (le coordonnateur et deux accompagnateurs) ;
- 2 représentants par organisation syndicale dont un est issu du secteur enseignement, siégeant au Conseil national du Travail ;
- 1 représentant de la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel ;
- 1 représentant de l'Union des fédérations des associations de parents de l'enseignement catholique.

¹⁸ APE, État des lieux pour un renforcement transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, en particulier de l'alternance, synthèse, décembre 2022, p.49.

¹⁹ APE, État des lieux pour un renforcement transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, en particulier de l'alternance, Partie VII Chapitre 3a - Régulation et pilotage systémique, décembre 2022, p.21.

²⁰ Décret du 3 juillet 1991 organisant l'enseignement secondaire en alternance, p.8.

Le Conseil Zonal de l'Alternance est présidé alternativement, pour une période de 2 ans, par le coordonnateur d'un CEFA de chaque caractère d'enseignement²¹.

Le secrétariat du Conseil Zonal de l'Alternance a été hébergé au sein de la CCFEE (Commission Consultative Formation Emploi Enseignement) jusqu'en 2014.

Cet organe rassemble donc des représentants du secteur de l'enseignement et n'intègre par conséquent pas l'efp et le SFPME.

L'IBEFE et Brupartners actent donc qu'il n'existe actuellement pas de lieu bruxellois qui regroupe toutes les parties prenantes à l'alternance. C'est pourquoi **L'IBEFE et Brupartners** recommandent que l'IBEFE, de par sa structure et ses missions, organise la concertation entre opérateurs et partenaires sociaux bruxellois sur l'alternance. Cette concertation s'organiserait au sein d'un groupe de travail permanent rattaché à l'assemblée plénière de l'IBEFE de Bruxelles. Les partenaires néerlandophones pourraient également être invités à y participer.

2.3 Caractéristiques du public bruxellois de l'alternance

Les élèves inscrits dans les CEFA bruxellois se démarquent quant à leur mobilité non seulement entre opérateurs de formation, mais aussi entre entreprises. Cette mobilité est induite par une offre importante concentrée dans un périmètre restreint. En effet, il peut exister dans certaines communes une multitude d'offres de formations ou d'options qui peut amener les élèves à faire leur « shopping ». La concentration d'employeurs potentiels est telle à Bruxelles, que les élèves peuvent changer régulièrement de lieu de stage. Cette « instabilité » implique la réalisation de nombreux contrats et donc un suivi administratif plus important.

Le public des CEFA se caractérise également par des problèmes sociaux plus fréquents. Cette précarité peut également entraîner un décrochage. Pour rappel, l'indice socio-économique des élèves de l'enseignement en alternance se situe à -0,28. Il s'agit d'un des indices les plus faibles dans l'enseignement secondaire²².

Les CEFA bruxellois sont en première ligne lorsqu'il s'agit d'accueillir les élèves MENA²³. Cet accueil implique un travail supplémentaire étant donné la spécificité et les besoins de ces élèves. Une fois leur situation stabilisée, ces élèves sont parfois envoyés dans d'autres écoles en Wallonie.

Concernant les apprenants inscrits à l'efp, « l'absentéisme, les questions d'orientation et les problématiques psycho-économico-médico-sociales (PEMS) concernent un tiers des apprenants inscrits au dispositif d'accrochage »²⁴.

Au vu de ces besoins spécifiques, les acteurs de terrain rappellent qu'il est essentiel de bien identifier les conditions de réussite nécessaires pour accrocher ces jeunes. Cela passe notamment par une meilleure préparation des jeunes à l'alternance (connaissance du dispositif, préparation au travail en entreprise, réalités du monde du travail, etc.).

Un autre facteur clé de réussite est le renforcement des compétences linguistiques du public en alternance, tenant compte du statut de Bruxelles en tant que région bilingue. Le rapport analytique et

²¹ Ibidem.

²² IBEFE Bruxelles, Note d'information : les CEFA à Bruxelles, octobre 2022, p.22.

²³ Mineur étranger non accompagné.

²⁴ Note d'orientation stratégique pour une Réforme de l'alternance en Région bruxelloise, p.33.

prospectif de 2021 de l'IBEFE soulignait également ce besoin, mettant en avant le développement d'opportunités de formation pour encourager les francophones à franchir la frontière linguistique et postuler à des postes vacants en Flandre, qui s'élèvent à environ 23.000²⁵. De plus, l'IBSA, dans son focus relatif à la connaissance du néerlandais, a démontré que celle-ci est associée à des chances plus grandes de trouver un emploi pour les chercheurs d'emploi francophones bruxellois de nationalité belge, y compris pour ceux ayant un niveau de connaissance faible²⁶.

L'IBEFE et Brupartners recommandent que des moyens soient mis en œuvre pour mieux prendre en compte les besoins spécifiques des apprenants en alternance et ceux des entreprises situées en Région bruxelloise, en ce compris l'apprentissage du néerlandais.

2.4 Positionnement de l'alternance

Un des principaux constats tirés de l'état des lieux est que la filière de l'alternance est devenue malgré elle « la filière de relégation des filières de relégation dans un système caractérisé par une hiérarchisation des filières d'enseignement se traduisant par un mécanisme de gestion de la diversité des publics scolaires par une réorientation en cascade entre filières (...). En conséquence, l'alternance concentre des élèves en situation d'échecs successifs. Cet état de fait apparaît comme le principal facteur explicatif aux échecs répétés des tentatives de développement de ce type de formation : toute initiative individuelle d'amélioration de l'alternance dans son cadre existant fait inéluctablement face à la force gravitationnelle plus importante des facteurs structurels ci-dessus sur lesquels elle ne peut avoir qu'un effet marginal »²⁷.

Bien que ces constats fassent consensus, les membres de **l'IBEFE** et de **Brupartners** souhaitent interpellier sur les terminologies de « relégation » et « d'excellence » qui sont associées à la filière d'alternance. En effet, il importe de nuancer ces termes de manière qu'ils reflètent la diversité des parcours et des motivations des individus engagés dans cette filière ou qui y sont orientés.

Les membres de **l'IBEFE** et de **Brupartners** encouragent à percevoir l'alternance comme une opportunité significative pour les jeunes, offrant un chemin vers l'emploi et fournissant aux employeurs une solution à leurs défis de pénurie de main-d'œuvre.

L'IBEFE et Brupartners recommandent de ne pas stigmatiser l'alternance, mais de l'envisager plutôt comme un choix alternatif. En effet, le phénomène de relégation relève de la responsabilité de l'enseignement général de plein exercice uniquement.

Dans cette optique, **l'IBEFE et Brupartners** préconisent de promouvoir activement et de valoriser l'image de l'alternance auprès du grand public et des acteurs de l'orientation.

*
* *

²⁵ IBEFE Bruxelles, Rapport analytique et prospectif, « Chapitre IV : Thématiques communes : Liste des recommandations complémentaires », 2021, p.76.

²⁶ IBSA, FOCUS N°52 : La connaissance du néerlandais : un facteur déterminant pour l'accès à l'emploi des Bruxellois, août 2022, p.5.

²⁷ APE, État des lieux pour un renforcement transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, en particulier de l'alternance, synthèse, décembre 2022, p.11.